

APPENDICE No. 1

DES

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 1^{er} MARS 1888.

LETTRES ET PAPIERS concernant la destitution de MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et R. Tremblay, qui ont été employés jusqu'à une date récente comme traducteurs français des "Débats" de la Chambre.

I.

OTTAWA, 22 mai 1887.

A M. l'Orateur de la Chambre des Communes :

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai eu l'honneur de vous représenter verbalement, au commencement de cette session et depuis, que parmi les employés au service de cette Chambre se trouvent trois personnes dont la conduite, durant la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session, a été notoirement contraire aux sentiments de respect et de déférence qui doivent guider la conduite des employés du parlement.

Ces trois personnes sont Messieurs A. E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay, traducteurs français du *Hansard*.

Ces personnes ont fait, avec une violence inqualifiable, la dernière campagne électorale, tant sur les *hustings* que dans la presse,—ont écrit et dit sur mon compte des choses tellement offensantes et calomnieuses que je ne saurais ni leur parler, ni les saluer dans cette Chambre, et je suis sincère en disant que leur présence dans l'enceinte de cette Chambre est pour moi une "nuisance" à laquelle il me semble qu'on n'a pas le droit de soumettre un député.

Je me permets de vous représenter, M. l'Orateur, que les employés de la Chambre, tout en ayant le droit d'avoir leurs opinions politiques et de les exprimer par leur vote aux élections des députés, se rendent coupables d'une grosse inconvenance, pour ne pas employer une expression plus vive, quand ils s'attaquent personnellement aux députés de cette Chambre et aux membres de l'administration, et méritent par là de subir le sort de ceux qui se rendent coupables d'une telle inconduite dans une maison bien dirigée, savoir d'être renvoyés du service :

M. Poirier, dans de nombreuses assemblées politiques, s'est servi à mon égard et en ma présence, entre autres expressions, des suivantes : "Un pendard," "un spéculateur véreux," "un esclave des loges orangistes," "un renégat à ses croyances et à sa nationalité," "un homme pour qui la véracité n'était qu'un vain mot," et de foule d'autres expressions tout aussi flatteuses que celles là.

Du reste, M. Poirier, dans ses accès d'invectives contre moi, mettait son emploi au jeu, offrait ce qu'il appelait le "sacrifice de ses intérêts personnels" comme preuve de son dévouement à la cause populaire.

M. Ernest Tremblay a publié contre moi personnellement une brochure injurieuse que je n'ai lue que depuis quelques semaines et que je vous transmets en soulignant quelques-unes des nombreuses amabilités dont cet ouvrage est rempli. M. Tremblay a fait la campagne électorale, dans plusieurs comtés, d'une manière on ne peut plus violente contre des députés qui siègent dans cette Chambre.